



Modèle d'accord

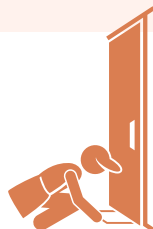
Avertissement

Ce modèle d'accord d'entreprise est rédigé par les juristes de Clé des CSE.

La responsabilité de Clé des CSE ne saurait être recherchée ou engagée du fait de l'utilisation du modèle de lettres (ou documents) ci-après sans qu'il n'ait été fait appel à une analyse au cas par cas de la situation.

Compte tenu de l'évolution constante de la législation en vigueur, les articles de lois qui vous sont donnés, le sont à titre purement indicatif et ne sauraient en aucun cas constituer une garantie de l'orientation du droit en vigueur.

L'équipe de Clé des CSE se tient à votre disposition pour répondre à vos questions juridiques en droit du travail et vous accompagner dans l'adaptation de nos modèles à votre situation.



ACCORD D'ENTREPRISE METTANT EN PLACE UNE BASE DE DONNÉES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES (BDESE)

Vous trouverez le modèle vierge à télécharger et imprimer à la page suivante.

Entre :

La société

Dont le siège social est situé

Immatriculée au RCS de [ville du Greffe du tribunal de commerce

d'immatriculation de la société] sous le numéro [numéro de SIRET de la société]

Représentée par [Nom + Prénom du représentant de la société] agissant en qualité de [Dirigeant/Président/...]

Ci-après désignée "la Société"

ET

les organisations syndicales de salariés

[.....] Indiquer les noms, des organisations syndicales s'il y en a avec adresses et représentant. S'il n'y a pas de syndicat présent, le protocole pourra être négocié avec le CSE en

[.....] place s'il s'agit d'un renouvellement d'élections

Ci-après désignées "les Organisations Syndicales"

ou ci-après désigné "le CSE" si pas d'organisations syndicales et que le PAP est négocié avec le CSE

PREAMBULE

Le présent accord a pour objet de mettre en place une base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE), conformément aux dispositions de l'article L.2312-21 du Code du travail, au sein de la société [précisez le nom de la société].

Il est rappelé que la BDESE a pour objet de rassembler les informations nécessaires aux consultations et informations récurrentes que l'employeur met à la disposition du comité social et économique (CSE). Le rassemblement de toutes ses données sera complet au plus tard le [ajoutez les dates prévues dans le calendrier].

Elle doit contribuer à donner une vision claire et globale de la formation et de la répartition de la valeur créée par l'activité de l'entreprise.

Elle doit permettre aux élus d'exercer utilement leurs compétences.

Article 1 – Champs d'application de la BDESE

La BDESE est mise en place au niveau de [l'entreprise/du groupe].

Les dispositions du présent accord s'appliquent au CSE de la société [précisez le nom de la société] ayant un mandat en cours :

- Les membres de la délégation du personnel au comité social et économique (titulaires et suppléants).
- Le cas échéant : les membres de la délégation du personnel au comité social et économique central.
- Les représentants syndicaux au comité social et économique.
- Les délégués syndicaux.

La perte du ou des mandats entraîne la suppression immédiate des droits d'accès à la BDESE.

Article 2 – Support

Les parties décident de mettre en place la BDESE par l'intermédiaire d'un support informatique.

Le logiciel [One Drive d'Office 365 = précisez le nom du logiciel] est le logiciel retenu pour la base de données. Ce logiciel permet de stocker, d'organiser et de consulter des informations grâce à un accès sécurisé à partir d'un navigateur avec un accès internet.

Tous les utilisateurs autorisés disposent d'un accès sécurisé et personnel au logiciel [Précisez le nom du logiciel]. Chaque utilisateur possède des codes d'accès individuels et strictement personnels.

La BDESE est accessible en permanence aux utilisateurs, à partir d'un poste informatique disposant d'une connexion internet, sous réserve des interruptions liées à la maintenance du logiciel ou ses modalités de fonctionnement.